



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

élèves

Question écrite n° 73599

### Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la violence qui sévit au sein des établissements scolaires. Lundi 15 décembre 2014, une enseignante du collège Raspail (Carpentras, Vaucluse) a été violemment giflée dans sa classe par une élève de 6ème qu'elle était sur le point d'exclure, après que cette élève eût brandi devant ses camarades un papier sur lequel figuraient des insultes et des obscénités à son encontre. Le conseil de discipline réuni pour statuer sur ce cas début janvier a jugé que l'élève « qui ne parle quasiment pas le français », vivant dans un « milieu particulièrement défavorisé », méritait une « seconde chance ». En définitive, l'élève n'a été sanctionnée que de huit jours d'exclusion. Les cas de violence tels que celui-ci sont loin d'être isolés dans notre pays, plusieurs professeurs ayant même été assassinés sur leur lieu de travail. L'angélisme et le laxisme affichés par le conseil de discipline de cet établissement vauclusien risquent purement et simplement d'encourager la violence en laissant s'installer un sentiment d'impunité chez les élèves. L'ensemble du corps enseignant réclame à cor et à cri le rétablissement et la sanctuarisation de l'autorité des professeurs. En dehors des dispositifs tels que les REP et REP + (réseaux d'éducation prioritaire) dont l'efficacité reste à prouver, elle lui demande quelles mesures elle entend adopter et quelles directives elle compte transmettre pour juguler la violence en milieu scolaire et restaurer l'autorité des enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73599

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2015](#), page 845

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)